



# COMMUNE D'ARZIER - LE MUIDS

Municipalité

Arzier - Le Muids, le 1<sup>er</sup> mars 2021

N/réf. : 42.05/srl

Affaire traitée par : Mme Louise Schweizer, Syndique

## Parcelle n° 719 – Remplacement des antennes existantes pour le compte de Swisscom SA (VD525-3) Permis de construire n° 2021004

Monsieur,

Nous accusons réception de votre opposition au projet susmentionné et en prenons bonne note.

Nous vous informons que le dossier cité en marge, ainsi que toutes les demandes de permis de construire pour des projets liés à la 5G, sont suspendus à la Centrale des autorisations en matière de constructions (CAMAC), selon la décision du Conseil d'Etat du 13 décembre 2019.

Tant que la synthèse CAMAC n'a pas été rendue, il nous est impossible de statuer sur le dossier et, par voie de conséquence, de traiter les oppositions.

Dès lors que la situation sera débloquée, et la synthèse CAMAC disponible, nous traiterons les oppositions et ne manquerons pas de vous en informer.

Dans cette attente, nous vous remercions de prendre note de ce qui précède et vous adressons, Monsieur, nos salutations distinguées.

La Syndique

Au nom de la Municipalité



Le Secrétaire